

MINISTÈRE DES FINANCES,

OTTAWA, 4 décembre 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, transmettant la demande de M. Schreiber, sur certains paiements en rapport avec les affaires du chemin de fer Canadien du Pacifique pendant le dernier exercice.

Vous me demandez aussi de les examiner, et s'ils sont exacts, de les certifier, afin que des mandats comptables soient ensuite émis.

En conséquence, je certifie—

1. Que la somme de \$4,513.65 que M. Schreiber dit être due pour " construction de Kéwatin à Selkirk," correspond avec un item au crédit du " Contrat 15 " dans les états que j'ai reçus.

2. M. Schreiber certifie que les \$9,187.53 laissés en suspens depuis le 30 juin 1881, est imputable au compte du capital et porté à l'avoir du compte du revenu.

3. La somme de \$22.90 paraît être due à la compagnie du chemin de fer Michigan Central depuis le 30 juin 1881.

Comme les pièces justificatives de la dépense pour le compte du capital ne passent pas par mes mains, et que je n'ai rien à faire avec les dépenses par chèque, il me semble que toute démarche nécessaire à cet égard appartient à votre bureau.

Si les inscriptions ci-dessus sont faites, les comptes du chemin de fer Canadien du Pacifique, ouverts le 30 juin dernier, se trouveront réduits à une balance de \$241.67, qui reste au débit du compte de l'agent des billets à St-Boniface et qui devra être recouvrée par le département des chemins de fer.

Quant aux états dressés pour les comptes publics ainsi que pour votre rapport annuel, et que vous savez avoir été compilés sur des données imparfaites en l'absence des états ordinaires pour le dernier exercice, je regrette de n'être pas en mesure de pouvoir certifier de leur complète exactitude.

En premier lieu, aucun des comptes des recettes de l'année dernière n'est passé par mon bureau. Le principal item (\$116,950.96) est une somme déduite de la subvention due à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, laquelle, sous le rapport des chiffres (\$110,415 94) ou des détails, ne correspond aucunement avec les états les plus récents que j'ai reçus * A ma connaissance, aucun des deux autres items de recettes n'a figuré dans les comptes du trafic.

D'un autre côté, vous savez que le parlement a voté des sommes pour faire face aux arrérages des frais d'exploitation et aux surcharges; or, comme ces deux classes de paiements n'ont pas été distinguées dans le département des chemins de fer, je ne suis pas certain si j'ai fait une bonne classification des sommes portées au compte de chacun de ces crédits.

Pour ces raisons, il est clair que je ne puis certifier l'exactitude des états préparés, et s'ils doivent être publiés, la note qu'ils portent devra rester intacte, sinon il faudra retrancher ma signature.

Avec la présente je renvoie les lettres de M. Schreiber. Pour la publication, il faudra des états modifiés, et comme la forme de ceux-ci dépendra de ce que vous déciderez à l'égard de ces comptes, j'aimerais à être informé le plus tôt possible à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS D. TIMS,

Inspecteur des finances.

A. M. J. L. McDougall,

Auditeur général.

* Les raisons données de l'augmentation du compte contre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique m'ont paru convaincantes.

J. L. McDougall,

Auditeur général.